Dossier du BHI No. S3/1401/WG

LETTRE CIRCULAIRE 51/2003 18 juillet 2003

COMMISSION DE L'OHI SUR LES MAREES

Monsieur le Directeur,

Lors de la dernière réunion de la Commission de l'OHI sur les marées, le président, le CF Alejandro Cabezas (Chili), a annoncé qu'il quittait ses fonctions.

Le Comité de direction est extrêmement reconnaissant envers le Chili, et envers le CF Cabezas lui-même qui a occupé des fonctions au sein de cette Commission depuis sa création et qui en a assumé la présidence pendant 5 ans.

La Commission sur les marées a proposé, à l'unanimité, que le CF John Page (RU) soit le prochain président. Il est demandé aux Etats membres d'approuver la proposition de la Commission ou de présenter une autre candidature, avant le 31 octobre 2003 (voir Annexe B).

La Commission sur les marées a également révisé son mandat dont un exemplaire amendé est joint en Annexe A et soumis à votre approbation.

La Commission a remarqué que seul un nombre limité de pays avait participé à ses travaux et demande instamment aux autres Etats membres de bien vouloir nommer des représentants chargés de participer aux futurs travaux de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS Président

Annexe A: Commission de l'OHI sur les marées - Mandat

Annexe B: Réponse concernant la Commission de l'OHI sur les marées

Commission de l'OHI sur les marées - mandat

Composition

L'adhésion à la Commission de l'OHI sur les marées est ouverte à l'ensemble des Etats membres qui souhaitent y participer. Des représentants sont nommés par les Etats membres de l'OHI. La Commission peut inviter des observateurs à participer à ses délibérations, en qualité de membres d'office, pendant et entre les réunions. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.

Organisation

Les travaux de la Commission seront conduits par un président ou par un vice-président. La Commission effectuera ses travaux principalement par correspondance. Les réunions seront généralement organisées à des intervalles d'approximativement 18 mois.

Objectifs

- 1. Formuler des recommandations concernant les questions relatives aux marées qui doivent faire l'objet de discussions, de développement et de coordination au sein de l'OHI.
- 2. Coopérer avec d'autres organes de l'OHI en ce qui concerne les questions relatives aux marées.
- 3. Faire des recommandations sur les questions liées aux systèmes de référence verticale.
- 4. Faire des recommandations sur les questions liées à l'échange et à la distribution des données sur les marées et des données s'y rattachant.
- 5. Faire des recommandations sur les questions liées aux observations, à l'analyse et à la prédiction des marées.

Procédure:

- 1. Chaque année le président doit soumettre un rapport en vue de son inclusion dans le rapport annuel de l'OHI.
- 2. Avant chaque Conférence internationale ordinaire, le président doit soumettre un rapport couvrant toutes les questions de la Commission depuis la Conférence précédente.
- 3. Au cas où le président se trouverait dans l'incapacité d'assumer ses fonctions, un viceprésident assumerait la relève.
- 4. La Commission devra s'efforcer de prendre des décisions consensuelles. S'il faut procéder à un vote, le quorum requis est de 5 délégués, et la majorité nécessaire pour l'acceptation est la majorité absolue.
- 5. Le président est proposé par les membres de la Commission sur les marées et confirmé par les EM, conformément à la procédure de l'OHI établie. Le vice-président est élu par la Commission.
- 6. Le président est élu pour une période de trois ans et peut être réélu pour une nouvelle période de durée égale.

REPONSE CONCERNANT LA COMMISSION DE L'OHI SUR LES MAREES

(à faire parvenir au BHI, **avant le 31 octobre 2003** Mél : <u>info@ihb.mc</u> - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre:	
1	Approuvez-vous la proposition visant à élire le CF John Page (RU) en tant que president de la Commission de l'OHI sur les marées?
	OUI NON
	Dans la négative, souhaitez-vous présenter un autre candidat?
	OUI NON
	Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom du candidat
2	Approuvez-vous le mandat amendé de la Commission de l'OHI sur les marées tel qu'indiqué en Annexe A?
	OUI NON
Comn	nentaires :
3.	Si vous n'êtes pas déjà représenté au sein de la Commission de l'OHI sur les marées, souhaitez-vous nommer un représentant?
Dans l	l'affirmative, veuillez indiquer le nom du représentant:
Nom	/ Signature
Date:	